

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SESSION ORDINAIRE  
Séance du 11 avril 2019**

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le 14 MARS à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Christian SINSARD, Maire.**

**PRÉSENTS (24) :** C. SINSARD, E. CROUZET, M-A. PUGLIESE, V. SOULIGNAC, J. LUCARD, A. CHASSAIGNE, M. FORTE, F. GUITTON, C. MONTAGNON, M. BELLEROSE, M. CHAZOULE, B. JILCOT, J-Y. MANIEL, F. PIC, Y. LORLETTE, L. GILLIET, S. MAURER, M-A. TERRILLON, C. AIGUESPARSES, I. PORTIER, A. BRIAT, S. CASILDAS, N. LOZANO, A. CHASSAGNE.

**REPRESENTÉS (4) :** M-T. FOURTIN-GIRAUD pouvoir à M. CHAZOULE, C. FILHOL pouvoir à M-A. PUGLIESE, D. AHMED-HAVET pouvoir à F. GUITTON, E. SZCZEPANIAK pouvoir à S. CASILDAS.

**ABSENT NON REPRESENTÉ (1) :** F. BERNARD.

***Délibérations présentées dans l'ordre suivant : 27, 43, 47 puis 28 à 42, 44 à 46.***

**Date de convocation :** Le 03/04/19      Mme M. BELLEROSE a été élue secrétaire de séance.

---

**DEL27042019 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

---

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant leur adoption définitive.

**DECISION :**

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le 16/04/2019

ID : 063-216300145-20190411-DEL27042019-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :  
**16/04/19**

De sa publication le :  
**16/04/19**

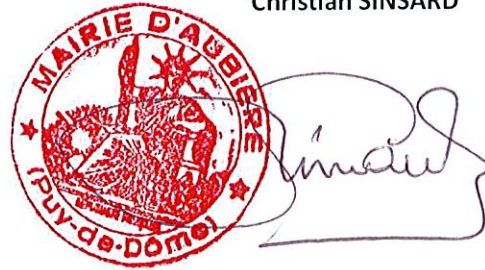
De sa notification le :  
**16/04/19**

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 15 avril 2019

Le Maire,  
**Christian SINSARD**





# **VILLE D'AUBIÈRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**IN EXTENSO DE LA SESSION DU**

**JEUDI 14 MARS 2019**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

SINSARD Christian  
CROUZET Éric  
GUITTON Florent  
LUCARD Josette  
SOULIGNAC Vincent  
CHASSAIGNE Alain  
MONTAGNON Christine  
BELLEROSÉ Martine  
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse  
GILLIET Laurent  
MANIEL Jean-Yves  
JILCOT Brigitte  
FILHOL Cédric  
MAURER Sébastien  
AHMED-HAVET Delphine  
TERRILLON Marie-Ange  
CASILDAS Sylvain  
PORTIER Isabelle  
SZCZEPANIAK Éléonore  
AIGUESPARSES Claude  
LOZANO Nicole  
CHASSAGNE Agnès

**ABSENTS EXCUSÉS :**

PUGLIESE Marie-Angèle (ayant donné pouvoir à FILHOL Cédric)  
FORTÉ Montserrat (ayant donné pouvoir à MAURER Sébastien)  
SIOLY-PIC Marie-Françoise (ayant donné pouvoir à SINSARD Christian)  
CHAZOULE Michel (ayant donné pouvoir à FORTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)  
BRIAT Agnès (ayant donné pouvoir à CASILDAS Sylvain)  
BERNARD Florent



## **SOMMAIRE**

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE.....	4
I - Procès-verbal de la séance précédente.....	4
DEL20032019 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2019.....	4
II - Finances.....	5
DEL21032019 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances.....	5
DEL22032019 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Amélioration de quatre logements situés 2 rue des Grandes Caves – Contrat de prêt n° 91794.....	6
DEL23032019 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Amélioration de deux logements situés 2 rue des Grandes Caves – Contrat de prêt n° 91795.....	6
DEL24032019 : Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.....	8
III - Intercommunalité.....	6
DEL25032019 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges – CLECT.....	6
IV - Environnement - Cadre de vie.....	7
DEL26032019 : Cession d'un mur mitoyen, place du Roudet, parcelle AS n° 438 issue de la parcelle AS n° 431.....	7



*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir à tous. Bonsoir, Mesdames et Messieurs dans le public.

Il y a pas mal d'absents ce soir. Cela se voit. J'ai pas mal de pouvoirs :

- Agnès BRIAT a donné son pouvoir à Sylvain CASILDAS ;
- Isabelle PORTIER, qui est présente mais qui va peut-être partir avant la fin, a donné son pouvoir à Éléonore SZCZEPANIAK ;
- Marie-Angèle PUGLIESE a donné son pouvoir à Cédric FILHOL ;
- Christine MONTAGNON a donné son pouvoir à Florent GUITTON, mais je crois qu'elle va arriver en cours d'assemblée ;
- Montserrat FORTÉ a donné son pouvoir à Sébastien MAURER ;
- Michel CHAZOULE a donné son pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN ;
- Marie-Françoise PIC a donné son pouvoir à moi-même ;
- Marie-Ange TERRILLON a donné son pouvoir à Josette LUCARD, mais elle va arriver aussi. C'est simplement jusqu'à son arrivée.

Le *quorum* est atteint. Nous pouvons délibérer valablement. Nous allons donc commencer.

Ce soir, la séance aura essentiellement trait au Débat d'Orientation Budgétaire.

Au préalable, les pouvoirs étant faits, comme d'habitude, je vous recommande de bien vouloir mettre vos portables en veilleuse, ou de les éteindre, ce sera encore mieux.

Nous allons faire une petite modification ce soir. Il y a cinq questions, dont le Débat d'Orientation Budgétaire, qui ont trait aux finances. Ensuite, il y a une question sur l'intercommunalité, que nous présentera Laurent GILLIET, et une autre sur l'environnement. Nous allons décaler un peu, si vous le voulez bien, l'ordre de ce Conseil Municipal. J'y ai pensé en début d'après-midi et Florent également de son côté, nous avons échangé des mails en disant : « Qu'est-ce que tu en penses ? », nous avons trouvé cette solution, il vaut mieux que nous terminions par le Débat d'Orientation Budgétaire. Après la question 23, nous passerons à l'intercommunalité.

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance...

## **A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

J'oubliais le secrétaire de séance. C'est Nicole LOZANO.

## **B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE**

### **I - Procès-verbal de la séance précédente**

***DEL20032019 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2019***

***Rapporteur : M. le Maire***

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des choses à dire sur le procès-verbal de la séance précédente ?  
(Néant)

Je ne vous cache pas, Nicole LOZANO, que j'ai été quand même surpris ce matin, voire un peu chagriné, de recevoir votre mail par rapport au fait que j'aurais favorisé ou j'aurais fait preuve de complaisance à l'égard d'un groupe. J'ai trouvé cela un petit peu déplacé, je vous le dis bien sagement. Ce n'est pas ce qu'on attend de collègues élus. Il n'y avait pas, de ma part, de complaisance vis-à-vis de tout le monde.

Il s'agissait du vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration du syndicat à vocation unique de la cantine, de la cuisine centrale de Romagnat. C'est vrai que c'était bruyant, mais c'était détendu. La sténotypiste, que nous avons interrogée, il faut se mettre à sa place, elle n'avait pas relaté exactement les choses. On vient m'accuser d'avoir fait preuve de complaisance à l'égard d'un groupe. Je ne l'accepte pas.

Nous allons passer tout de suite aux choses beaucoup plus importantes qui vont élever le débat, c'est-à-dire au Conseil Municipal.

Si tu veux répondre, tu peux répondre.

**Mme LOZANO.**- Il n'y avait aucune accusation. C'était une interrogation qui, pour moi, était banale. Je n'avais pas d'arrière-pensée.

**M. LE MAIRE.**- Pour moi, ce n'était pas une interrogation.

**Mme LOZANO.**- J'aurais dû t'appeler parce que souvent, par mail, on interprète mal.

**M. LE MAIRE.**- On a l'habitude de s'appeler. Je l'ai regretté. Je n'ai pas apprécié du tout l'intervention.

**Mme LOZANO.**- Il était 8 h 00. Après, j'avais du boulot, donc j'ai envoyé le mail très rapidement.

**M. LE MAIRE.**- En tout cas, la seule complaisance que j'ai à avoir dans cette assemblée est celle du respect des règles de fonctionnement et je regrette qu'on m'accuse d'être complaisant à l'égard de la droite, en l'occurrence. Je n'ai pas apprécié. Nous allons passer à quelque chose pour élever le débat.

**M. CASILDAS.**- Et la droite apprécie que tu ne sois pas complaisant avec elle.

*(Rires)*

**M. LE MAIRE.**- J'espère bien.

Nous allons passer à des choses beaucoup plus sérieuses. Nous allons parler de l'avenir de la gestion municipale pour 2019 pour les 10 315 Aubiérais. C'est quand même plus important que ce petit épisode qu'il faut vite oublier.

***La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.***

## **II - Finances**

### ***DEL21032019 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

*(Présentation de la délibération)*

**M. GUITTON.**- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

Je vous remercie.

**La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.**

**DEL22032019 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Amélioration de quatre logements situés 2 rue des Grandes Caves – Contrat de prêt n° 91794**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

(Entrée de Mme MONTAGNON)

**M. GUITTON.-** Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

**La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.**

**DEL23032019 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Amélioration de deux logements situés 2 rue des Grandes Caves – Contrat de prêt n° 91795**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

**M. GUITTON.-** Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

**La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.**

### **III - Intercommunalité**

**DEL25032019 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges – CLECT**

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

(Présentation de la délibération)

**M. GILLIET.-** Je vous laisse la parole, si vous avez des questions sur ce sujet. (Néant)

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.





**M. CASILDAS.**- Bonsoir. J'ai bien compris que c'était un calcul, qu'on s'est mis d'accord sur une somme étant équivalente le plus possible à la réalité. Par rapport à ce décalage d'ETP, on est bien d'accord qu'on transfère des agents en entier, on n'en est pas encore à découper des agents, mais le delta représentant 0,7 représentait un travail qui était effectué à la ville d'Aubière pour des tâches qui ne sont, à l'heure actuelle, pas assumées par l'intercommunalité. On est bien d'accord ?

**M. GILLIET.**- Oui.

**M. CASILDAS.**- On a transféré huit agents entiers, mais cela ne correspondait pas à 100 % de compétences actuelles de l'intercommunalité. Du coup, on perd de l'argent. On se fait piquer 0,7 % d'ETP qu'on considère aujourd'hui qu'on doit payer au titre de la compensation, alors qu'à l'époque, la somme n'était pas assumée par Clermont Communauté. Je comprends bien qu'avec le calcul, au final, on est peut-être gagnant, je l'espère, mais il y a quand même un décalage où on paye du temps qu'on n'aurait pas à payer.

**M. GILLIET.**- Oui, mais on ne sait pas découper les gens, donc c'est le problème. On a effectivement transféré huit agents, l'agglomération s'est rendu compte qu'elle payait huit agents et comme on avait déclaré 7,3 équivalents temps plein, l'agglomération s'est dit : « Il manque 0,7. » Effectivement, c'est un effet collatéral du transfert de compétence et du transfert de personnel. À l'époque, nous avons proposé d'autres solutions qui n'ont pas été retenues, qui auraient évité de tomber dans cet écueil.

**M. CASILDAS.**- A la rigueur, j'aurais préféré qu'on garde l'agent et qu'on verse le 0,3 % d'ETP.

**M. GILLIET.**- Effectivement, cela aurait pu être une solution, mais ce n'est pas celle qui a été retenue initialement. Ils se sont rendu compte du 0,7. Si tel n'avait pas été le cas, cela aurait été favorable à la commune. C'est différent.

Le montant est relativement faible, comme vous pouvez le constater. Ce sont toujours 25 000 € et, dans ces temps, c'est toujours délicat, mais malgré tout, on voit que le delta n'est que de 3 % pour Aubière là où, pour l'ensemble des communes, on est à 8 %. C'est un réajustement qui est limité.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre cette approbation du rapport de la commission ? (*Néant*)
- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)

Je vous remercie.

***La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.***

#### **IV - Environnement - Cadre de vie**

***DEL26032019 : Cession d'un mur mitoyen, place du Roudet, parcelle AS n° 438 issue de la parcelle AS n° 431***

***Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC***

***(Présentation de la délibération)***

**M. SOULIGNAC.**- Y a-t-il des réactions, des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.**- Nous allons maintenant passer au Débat d'Orientation Budgétaire. Florent, vas-y.

### ***DEL24032019 : Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2019***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

*(Présentation de la délibération à l'aide d'un PowerPoint)*

*(Départ de Mme PORTIER et entrée de Mme TERRILLON en cours de présentation)*

**M. GUITTON.**- Je propose tout de suite de vous laisser la parole pour avoir ce Débat d'Orientation Budgétaire. Merci.

**M. CASILDAS.**- J'ai quelques questions au préalable.

À quoi correspondent les 900 000 € pour la crèche ?

**M. GUITTON.**- Ce que je souhaiterais pour ce Débat d'Orientation Budgétaire, et c'est exactement ce que j'ai dit la dernière fois, c'est qu'il serait intéressant d'avoir ce débat. S'il y a une liste de questions, comme cela a été le cas l'an dernier, il n'y a aucun souci pour y répondre et je vais répondre juste après à ta question, mais il serait peut-être intéressant que je te laisse la parole 2, 3, 4, 5, 10, 15 minutes si tu veux, de façon à avoir ce Débat d'Orientation Budgétaire, si tu le souhaites.

**M. CASILDAS.**- Je n'ai que trois questions, donc cela va aller très vite.

**M. GUITTON.**- D'accord. Donc il n'y a pas de débat.

Sur les 900 000 €, je rappelle le souhait de la majorité de libérer de l'espace au niveau de l'école Vercingétorix parce qu'on manque d'espace pour les différents temps d'animation. Il devient aussi obligatoire d'avoir, pour le service enfance jeunesse et l'ensemble du service animation, une salle, un local, une salle de pause, et on n'a rien sur cet espace Vercingétorix notamment.

Plusieurs hypothèses s'offrent à nous. Nous pourrions en discuter tout à l'heure ou plus tard. L'idée était de déplacer les Loupiots qui sont, eux aussi, dans un état restrictif, j'ai même envie de dire dans un état vieillissant, en termes de structure, donc nous avons imaginé de déplacer la structure des Loupiots sur le site de la CRS 48 pour avoir ce lien intergénérationnel sur ce nouveau quartier, qui sera à même de voir le jour avec un début de travaux à partir du mois de septembre ou octobre de cette année, si je ne me trompe pas, donc d'avoir une acquisition et un investissement de façon à pouvoir accueillir ces 20 berceaux, ces 20 enfants âgés de moins de trois ans, dans de nouveaux locaux.

Encore une fois, la somme de 900 000 € est vraiment la somme maximum que l'on pourra envisager en termes de dépenses. Cela pourrait être entre 700 000 et 900 000 € avec l'ensemble des subventions auxquelles on pourrait prétendre, notamment la CAF, le Conseil départemental et le fonds métropolitain.

Je laisse aussi mes collègues prendre la parole, s'ils le souhaitent, sur la question ou sur l'ensemble des questions qui sont posées.

**M. CASILDAS.**- Sur le RIFSEEP, nous en avons déjà parlé en commission l'autre fois. D'autant plus dans un contexte d'orientations budgétaires, je ne comprends pas comment on

n'arrive pas à fournir un chiffre et qu'on ne puisse pas mettre un chiffre dans le ROB. Tu nous as expliqué tout à l'heure que pour la dotation globale forfaitaire, le service finances ne comprend pas le calcul, mais il arrive quand même à mettre un chiffre. Sur les droits de mutation, on sait que cela varie d'une année sur l'autre, que c'est très variable, et on arrive quand même à mettre un chiffre, d'autant plus que ce sont des données qui ne dépendent pas de nous.

En l'occurrence, sur le RIFSEEP, c'est nous qui tenons les cordons de la bourse et nous qui allons décider, ou plutôt c'est vous qui allez décider et qui allez nous proposer, ce qu'on fait par rapport à cela. Le calendrier qui est donné, c'est le 1<sup>er</sup> juin. On sait qu'il y a tout un tas de procédures avant, comme un passage en CT. Je pense qu'au Conseil Municipal, nous devons nous prononcer là-dessus parce qu'il y aura une modification du régime indemnitaire. Au 1<sup>er</sup> juin, avec tous ces délais, cela passera peut-être au Conseil Municipal du budget mais peut-être pas. C'est demain. Si, aujourd'hui, on ne sait pas le chiffre, je trouve cela inquiétant. Quand je l'évoquais en commission l'autre fois, tu étais plutôt d'accord avec moi. Tu m'as dit que tu allais demander le chiffre pour le Conseil. Je trouve inquiétant qu'on n'arrive pas à se donner un chiffre clair, à 10 000 € près, je ne suis pas à la virgule, on est bien d'accord. Cela a des impacts, cela va impacter 140 personnes. Ce n'est pas anodin, *a fortiori* pour les agents, les gens qui travaillent pour nous et pour la collectivité.

Cela mériterait peut-être d'avoir une approche un peu plus fine de cette question d'un point de vue financier, d'autant plus qu'à titre personnel, comme je l'ai déjà dit, je ne connais pas les orientations qui vont être données sur ce sujet.

**Mme LUCARD.**- C'est vrai que nous en avons déjà parlé à la dernière commission des finances. Effectivement, la loi, depuis 2014, nous oblige à mettre en place ce RIFSEEP, mais les décrets d'application ont tardé à venir. Il y a encore un certain nombre de décrets qui ne sont pas parus concernant la filière sociale et les techniciens.

Il y a un travail important qui a été fait par un groupe de travail, qui est resté un peu en *stand-by* parce qu'il y avait peut-être aussi une démobilisation des personnels élus. On a attendu les dernières élections professionnelles avec le renouvellement du CT parce que, comme tu le dis, il y a un agenda contraint puisque la mise en place devrait être faite au 1<sup>er</sup> juin, sans qu'il y ait quand même un impératif. Il y a beaucoup de communes qui ont mis en place le RIFSEEP, d'autres qui ne l'ont pas mis. À Issoire, vous l'avez mis. Je voulais dire que c'est un travail important.

Premièrement, les personnels n'auront aucune perte de salaire. Il faut savoir que le personnel de la municipalité, au niveau de son régime indemnitaire, est bien placé. Les trois quarts des personnels reçoivent l'indemnité forfaitaire au coefficient 8 (c'est le maximum).

Il y a eu un travail important, sachant que le nouveau régime indemnitaire ne tient pas compte de l'ancienneté mais est basé sur les postes. Il y a eu un certain nombre de critères en fonction des catégories. Comme dans beaucoup d'autres municipalités, il me semble qu'il y a trois catégories : C1, C2, C3, pareil en B et pareil en A. Nous avons recruté des personnels en CDI de droit public et eux avaient peu d'indemnités de régime indemnitaire. Pour eux, il y a eu une grande différence.

La loi prévoit aussi un plancher très élevé, un montant à ne pas dépasser. Nous l'avons évoqué avec le CT, le Comité Technique, et le personnel est bien plus favorable à ce montant maximum. Nous avons quand même une contrainte budgétaire importante et nous sommes en train de réfléchir à cette contrainte. Pas plus tard que cet après-midi, le groupe de direction y a travaillé. Florent a annoncé que la fourchette était de 50 000, voire 60 000, voire 70 000, voire plus, mais on sera en mesure de vous communiquer un chiffre ... avant le vote de la délibération. Les critères de cotation sont très pointus. Nous en avons 24. Pourquoi 24 ? Pour que chaque personnel se retrouve dans un critère. C'est vrai qu'il y a un premier critère de management, un deuxième critère sur la technicité et un troisième critère de sujétion.

Les services travaillent sur ces fiches de poste. Il n'empêche qu'il a fallu qu'on regarde, pour chaque personnel, le montant dont il bénéficiait afin qu'il ne perde pas avec le nouveau régime. Actuellement, comme la plupart sont très hauts, je crois que dans quelques années, quand il y aura un nouveau recrutement, on se basera sur ce régime indemnitaire basé sur le poste et non sur la personne.

C'est quand même très compliqué. C'est pour cela qu'un chiffre précis ne peut pas vous être donné. Il va être affiné. Les choses avancent. La volonté est qu'il n'y ait pas de disparité, que ce soit juste et qu'on aille au plus près. C'est difficile dans un même service parce qu'il y a des gens qui sont anciens et il va y avoir des relations d'opposition en disant : « Comment cela se fait ? » On essaie que ce soit bien plus linéaire.

Il y aura le passage en CT, une discussion des finances et la délibération qui est obligatoire, qui ne se fera peut-être qu'au mois de juin.

Voilà ce que je peux répondre au niveau du RIFSEEP.

**M. GUITTON.**- Pour compléter ce que vient de dire Josette, il est important de souligner que dès qu'on touche à une seule ligne budgétaire en fonctionnement, il y a des impacts sur les autres. Il y a aussi des impacts sur les excédents cumulés, ce qu'on peut appeler les réserves, la cagnotte ; on peut l'appeler comme on veut. Cet impact du RIFSEEP n'aura pas lieu en *one shot*, c'est-à-dire en une seule fois, il aura un impact sur le long terme sur 2019, c'est-à-dire à partir du mois de juin, mais également sur les années futures 2020, 2021, 2022, etc.

Notre volonté et notre souhait ne sont pas de confisquer un débat, de confisquer des primes, une rémunération ou autre. Loin de là notre pensée. Nous avons eu une discussion à quelques-uns, pour ne pas dire en tête à tête avec Christian, en tout cas au téléphone, de façon à nous orienter sur quelque chose qui satisfasse les agents mais également le budget de la commune, parce qu'on ne peut pas légitimement parler de cet impact, de cette réforme, sans parler du budget, des marges de manœuvre et de l'impact en termes de perspectives budgétaires.

Sans rentrer dans les détails de ce que vient de dire Josette parce que, même moi, je ne les connaissais pas trop, même pas du tout, effectivement, cela mériterait un grand débat entre nous de façon à avoir les tenants et les aboutissants sur l'ensemble de cette réforme.

**M. CASILDAS.**- Dernière question. Je n'ai pas vu passer, dans ce document, les impacts de la loi pour l'école de la confiance. Cela va quand même être assez impactant pour les communes et il n'en est fait aucune mention.

**M. GUITTON.**- Tu peux peut-être expliquer un peu plus ta question ?

**M. CASILDAS.**- Pourquoi n'a-t-on pas l'impact financier de la réforme ?

**M. GUITTON.**- Je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris ta question. C'est pour cela que je me permettais de te demander de la reformuler.

**M. CASILDAS.**- De la même façon qu'on a le maintien du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires, il y a la loi pour l'école de la confiance qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale. Elle prévoit notamment certaines dispositions qui rendent obligatoire l'instruction des enfants dès trois ans, alors qu'actuellement, on était à six ans.

En termes de chiffre d'enfants scolarisés, cela ne va pas changer les choses fondamentalement. On va passer de 95 à 98 % d'enfants scolarisés en établissement scolaire, le reste étant des enfants scolarisés à domicile.

En revanche, l'impact non négligeable est qu'il y a une présence obligatoire sur la journée complète. Cela veut dire que les enfants qui n'étaient présents qu'à la demi-journée auront l'obligation de rester et d'être présents dans les écoles, donc cela va bouger les effectifs. Normalement, sur Aubière, on a une moyenne de 22 enfants par classe, ce qui est à peu près la



norme en maternelle, mais avec une présence effective qui est parfois de 15, de 17, en particulier l'après-midi parce qu'il y a de la demi-journée. Temps de présence obligatoire, cela veut dire enfants présents constamment, enfants qui vont faire la sieste, donc plus d'enfants dans les dortoirs. Comment fait-on ? Est-ce qu'on pousse les murs ? Comment est-ce qu'on s'adapte pour tout cela dans nos écoles ? Sachant que, comme tu l'as dit tout à l'heure, on a déjà des problèmes de locaux qui sont étroits. C'est le côté physique, matériel et bâtimentaire de cette réforme.

Une deuxième chose importante est que cette modification de la loi nous oblige à financer de façon équivalente les maternelles en écoles privées. Ce qu'on donnait actuellement pour le primaire, on va devoir le verser au privé, à coûts constants. Le coût de revient d'un élève de maternelle dans les écoles publiques va devoir être versé dans le privé. Je ne sais pas si on réfléchit sur le même coût primaire/maternelle, mais cela va représenter une somme qu'il va falloir aussi abonder sur le budget.

**M. GUITTON.**- Effectivement, nous nous sommes posé la question.

**M. CASILDAS.**- C'est applicable au 1<sup>er</sup> septembre, *a priori*.

**Mme LUCARD.**- Qui a voté la loi ?

**M. CASILDAS.**- La majorité.

**M. GUITTON.**- Sylvain, merci pour cette question. On peut voir ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire les normes imposées aux collectivités locales parce qu'il n'est pas, en tout cas pas aujourd'hui, question d'une quelconque compensation financière. Peut-être que cela va venir. En tout cas, pour avoir travaillé avec Christine (MONTAGNON) et Yann (GUILLEVIC) au niveau du service finances et pour donner à l'école privée 900 € par élève, pour siéger, tout comme Éléonore (SZCZEPANIAK), à l'Assemblée générale du collège Saint-Joseph, nous avons eu les chiffres. De mémoire, parce que je ne les ai pas emmenés ici, il me semble qu'il y a environ 100 enfants en maternelle scolarisés...

**Mme SZCZEPANIAK.**- Dans le primaire.

**M. GUITTON.**- Dans le primaire. Je n'ai plus le chiffre en maternelle. Quoi qu'il en soit, le service finances a anticipé, parce qu'on est dans la pleine période du Débat d'Orientation Budgétaire et des inscriptions budgétaires, et le service finances a budgété une somme de 10 000 € supplémentaire, pour 900 € par élève, pour imaginer une somme qui, à la baisse ou à la hausse bien évidemment, pourrait être allouée.

**Mme SZCZEPANIAK.**- Cela ne compense pas tout à fait.

**M. GUITTON.**- Je parlais en année pleine. Effectivement, le service me souffle que sur 2019, ce ne serait que quatre mois. J'étais sur une année pleine et entière.

Sur votre question, et Christine pourra peut-être répondre, sur les effectifs le matin et l'après-midi, y a-t-il réellement beaucoup d'enfants en moins l'après-midi que le matin ? C'est peut-être justifié en petite section, la première année, mais cela se compte peut-être à hauteur de 5, 6, 7, 8 ou 10 enfants, vraiment très peu. Il n'y aura pas forcément d'impact financier – en tout cas, je ne le vois pas – sur les effectifs de personnel ou les locaux.

Je vais laisser la parole à Christine, si tu veux répondre ?

**Mme MONTAGNON.**- C'est vrai que cela aura quand même un petit impact. On ne peut pas dire qu'il n'y en aura pas. Il y a quelques enfants qui rentrent chez eux, mais pas tant que cela. On le voit bien au nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine, au nombre de familles qui, jusqu'à il y a trois ans, sollicitaient qu'on accueille leurs enfants à la cantine avant même qu'ils aient trois ans. Maintenant, ils viennent tous, même s'ils n'ont pas trois ans. Cela ne va pas toucher énormément d'enfants, mais c'est sûr qu'on va devoir pousser un peu les murs pour accueillir correctement tous les enfants. C'est vrai.

Nous n'avons pas encore les chiffres, nous nous rencontrons la semaine prochaine avec les directeurs d'école, donc nous aborderons cela. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de chiffrer le nombre d'enfants. Ils sont déjà très nombreux à rester à la journée et à la garderie. Dès que nous aurons une visibilité, peut-être sur le prochain Conseil, je pourrai vous en dire un petit peu plus.

**Mme SZCZEPANIAK.**- Bonsoir. J'ai une question en rapport avec un commentaire qui a été fait page 10 à propos de la métropole, qui fait face, on le sait tous, à de nouvelles compétences, voire des compétences élargies. Le commentaire dit : « *La fiscalité actuelle devra être réinterrogée.* » Je voulais savoir le sens qui était donné à cette phrase. Il me semble lire que vous avez des inquiétudes. Est-ce que c'est sur certaines dotations ? Est-ce que c'est sur la création de nouveaux impôts ? C'est quand même important. Aujourd'hui, on est dans cette métropole, on partage des compétences avec elle. Je sais que les incidences ne sont pas neutres. Merci.

**M. GUITTON.**- Je suis en train de relire parce que je ne l'ai pas appris par cœur. Je ne me défais pas en disant ce que je vais dire. Pour écrire ce rapport que vous avez devant les yeux, nous nous sommes aussi servis de celui de la métropole, qui a été fait en décembre ou janvier. Cela dit, étant donné que la collectivité métropole a inscrit dans ses contraintes financières une réduction de ses dépenses de 1,2 % – et je laisserai la parole à Laurent qui pourra compléter sur les chiffres – elle a effectivement une amende à régler. Légitimement, on peut se poser la question, nous, élus de cette petite commune membre de la métropole, de la suite en termes d'imposition, en termes de dépenses au niveau de la métropole. Il y aura peut-être des impacts sur les collectivités locales, à savoir les 21 communes de la métropole.

Encore une fois, ce sont des suppositions. On ne peut pas forcément anticiper, mais en tout cas, on peut simplement en parler.

Laurent va sans doute compléter mon propos.

**M. GILLIET.**- Oui. Simplement pour dire que sur les contraintes fixées dans le cadre du contrat de Cahors, qui limite l'évolution des dépenses à 1,2 %, l'agglomération clermontoise ne tiendra pas ce chiffre puisqu'il est prévu au budget une augmentation plus forte et on sait d'ores et déjà qu'il y aura une amende, qui sera comprise entre 3 et 4 M€, à régler par l'agglomération au titre du non-respect de cette contrainte fixée par l'État. Je pense que c'est en cela que cette phrase intervient, c'est-à-dire que comme vous le savez, au sein de l'agglomération, il y a un pacte qui a été passé entre les différentes composantes politiques de l'agglomération et qui fait qu'il n'y a pas d'évolution de fiscalité prévue entre 2014 et 2020, c'est-à-dire pendant toute la durée du mandat, ce qui a été le cas. Je pense que le terme « réinterrogation », et plus précisément la phrase « réinterroger au regard des ambitions métropolitaines », c'est plus pour l'agglomération.

**Mme SZCZEPANIAK.**- On est dedans.

**M. GILLIET.**- On est dedans, je suis d'accord. C'est en cela que cette phrase intervient. Je veux dire que ce n'est pas la politique d'Aubière. C'est la métropole qui sera amenée à étudier cette possibilité d'utiliser ou pas le levier fiscal à compter de 2021. Cela reste une possibilité, comme c'est dit. Il n'y a pas de certitude, simplement une interrogation. Il est assez logique d'avoir une interrogation lorsqu'il y a des pressions qui sont assez fortes et des dépenses qui sont incontournables.

Voilà ce que je pouvais dire.

**Mme LOZANO.**- Nous voudrions reprendre quelques points, essayer d'avoir quelques précisions et vous faire part de nos réactions.

Tout d'abord, quelques mots concernant la suppression de la taxe d'habitation. Nous avons bien compris qu'il régnait une certaine incertitude sur la mise en place et la façon dont cette taxe allait être compensée. Les 20 milliards au niveau national qui ne seront pas payés par les contribuables, mais qui devraient, en théorie, être quand même reversés par l'État aux



collectivités, devront être trouvés quelque part, malgré tout. Nous nous interrogeons là-dessus et nous nous demandons si vous aviez des informations sur le financement réel de cette compensation.

Concernant notre commune plus particulièrement, avez-vous plus de précisions sur le montant de la compensation et sur l'année qui va servir de base ? J'ai lu que ce serait entre 2017 et 2019. C'est pour savoir si vous avez fait des perspectives, suivant l'année qui sera prise en compte pour la compensation, et sur quel delta cela joue.

Nous avons bien vu que vous ne prévoyez pas d'augmentation des impôts locaux, mais on peut s'interroger à savoir comment faire pour trouver de nouvelles sources de financement et si, à terme, ce ne sera pas pire qu'avant, qu'il n'y ait pas de nouvelle création de taxe justement et surtout pas une diminution des services, ce que nous ne souhaitons pas.

Dans le cadre de la suppression des taxes à faible rendement – c'était noté dans le dossier – nous sommes allées voir à quoi cela correspondait et, vous me direz si nous nous trompons, j'ai l'impression que nous ne sommes pas du tout impactés sur Aubière. Je vois Yann qui approuve.

Pour finir avec les taxes, concernant celle sur l'enlèvement des ordures ménagères, il est fait état d'une part incitative sur le principe « pollueur/payeur ». Nous pensons qu'il serait intéressant que nous ayons un réel débat de fond sur le sujet car il paraît important d'avoir une gestion très stricte des déchets, de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation afin qu'il n'y ait pas qu'un aspect punitif par une taxe sur les ordures, mais bien une prise de conscience et une action en faveur de l'environnement.

Concernant le fonds de soutien métropolitain, vous nous informez de la mise en place d'un fonds de soutien métropolitain qui se veut un soutien équitable et solidaire, donc il y aurait des projets subventionnés. Ces projets devront être des travaux sur des bâtiments publics et porter sur l'axe 3 du schéma de transition écologique et énergétique. Cet axe 3 du schéma de transition écologique et énergétique s'intitule « miser sur un territoire sobre et efficace en énergie ». Deux observations.

Une première observation pour Laurent et Martine : ne risque-t-on pas d'avoir, comme cela a été le cas pour les ECP, un saupoudrage sur chaque commune, chacun revendiquant son petit bout de subvention ? Cette politique ne va-t-elle pas à l'encontre de l'esprit communautaire qui veut mettre en commun des moyens pour réaliser des projets qui n'auraient pas été individuellement sur chaque commune ? Ce mode de fonctionnement ne revient-il pas à récupérer d'une main ce que l'on donne de l'autre ?

Nous avons une deuxième interrogation concernant Aubière plus particulièrement. Vous indiquez que nous pourrions bénéficier d'une enveloppe de 130 000 €. Nous supposons que vous avez déjà réfléchi à l'utilisation de cette enveloppe. Or, nous n'avons rien lu dans le document d'orientation qui nous a été soumis.

Concernant la section de fonctionnement, nous pouvons remarquer que l'excédent atteint un niveau intéressant, ce qui laisse enfin un peu de visibilité et de marge de manœuvre. Nous sommes assez intervenues par le passé pour vous exhorter à plus de rigueur et nous ne pouvons pas ne pas saluer les efforts faits. Souhaitons que cette ligne soit maintenue et, quelle que soit l'équipe qui arrivera en 2020, qu'elle trouve une situation saine lui permettant d'envisager la mise en place de projets et de projets pour le bien commun.

Le solde de 2 588 000 €, même s'il risque d'être grignoté par l'ECP, par ses imprévus, son fonctionnement, par des projets qui n'ont peut-être pas été tout à fait cernés, devrait quand même permettre d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Cela a sans doute été un élément déterminant dans la prise de décision de ne pas augmenter le taux d'impôts locaux, ceux-ci augmentant mécaniquement par la hausse des bases.

Concernant les orientations budgétaires, nous aimerions avoir quelques précisions sur ce que vous mettez dans la mutualisation des moyens à l'échelle cantonale et métropolitaine. Au

niveau cantonal, nous pensons bien sûr à la cuisine mutualisée, mais pour la métropole, existe-t-il de nouveaux axes de mutualisation autres que ceux existant déjà ? De même, pouvez-vous nous indiquer vos axes de recherches actives de financements et de partenariats dans le cadre des projets structurants et ne serait-il pas bénéfique que ces recherches se fassent dans un groupe de travail ouvert à toutes les bonnes volontés ?

Toujours dans les orientations, concernant la masse salariale, vous prévoyez une augmentation des charges de personnel et frais assimilés de 2,75 % en 2019 et 2,5 % pour les années suivantes. Nous aussi, nous nous interrogeons sur la réforme du RIFSEEP, d'autant plus qu'en 2019, elle va s'appliquer sur sept mois et, par la suite, elle s'appliquera sur l'année entière. Donc n'aurait-il pas été judicieux de prévoir de suite une augmentation de 3, 4, 5 %, je ne sais pas, mais de le prévoir de suite ?

Enfin, dans les dépenses d'investissement, nous n'avons pas beaucoup de détails et nous le regrettons. Nous regrettons globalement qu'il n'y ait pas plus de travail en commun autour de ces orientations et, par exemple, autour du déplacement des Loupiots.

Pour conclure, nous avons vu passer un petit mail de Yann LORIETTE indiquant qu'il ne comprenait rien à ce Débat d'Orientation Budgétaire et nous le comprenons. Tu verras, ce sera pire la prochaine fois, avec le compte administratif et le BP.

*(Rires)*

Pourtant, il faut bien s'y intéresser. L'argent est bien souvent, comme on dit, le nerf de la guerre. C'est un moment crucial dans notre fonction d'élus que de débattre du budget, mais comment le comprendre lorsqu'on est plongé dedans sans formation ? Nous aurions donc avantage à plus nous former sur le fonctionnement et sur le budget de la commune, à plus participer aux commissions, et notamment à la commission finances qui est ouverte à tous les élus, et bien sûr à plus travailler tous ensemble. Lorsque je dis cela, j'ai l'impression de radoter un peu. *(Rire)*

Je pense qu'Agnès veut dire deux ou trois mots aussi.

**Mme CHASSAGNE.-** Bonsoir. Je l'ai déjà évoqué avec Christian, on a vu dans le développement de Florent qu'il y a une vraie volonté, une réalité de désendettement et une maîtrise des charges globales. Le budget est en meilleure santé.

J'ai très mal vécu l'article de La Montagne, qui est orienté. Je pense que cela désinforme les Aubiérois. Je pense que ce n'est pas du tout la réalité qui est tout de suite décrite et prouvée par vos propos. Je me dis qu'il serait bien qu'on puisse avoir un droit de réponse pour clarifier cela. Je ne sais pas ce que Christian en pense.

**M. LE MAIRE.-** Sur la CRC ?

**Mme CHASSAGNE.-** Oui. « La mairie épinglée pour je ne sais quoi », ce n'est vraiment pas la réalité. Quand on croise des Aubiérois, nous pouvons donner des explications. C'est vraiment de la désinformation et je trouve cela dommage.

**M. LE MAIRE.-** Je peux répondre là-dessus. Effectivement, j'ai appelé le journaliste, Nicolas FAUCON, pour lui dire : « Il y a un certain nombre de points dans votre article qui reflètent la réalité, mais de manière générale, l'article était assez nébuleux. » Paradoxalement, je trouvais que l'article n'était pas trop mal sur le fond. Le titre est pour attirer le chaland : « La ville d'Aubière épinglée ». Les gens ont demandé à plusieurs élus : « Est-ce que le Maire va avoir les menottes ? » Il n'y a pas du tout de rapport, dans cet article, à des malversations de qui que ce soit à la mairie, ni les employés ni les élus.

On voit bien tout le cheminement politique entre cet article et l'article qui est paru il y a deux jours dans La Montagne. Je prends un exemple, que j'ai développé l'autre fois. En matière de durée annuelle du travail, le gouvernement annonce – ce gouvernement, mais l'autre l'avait





annoncé aussi – le Président de la Cour des Comptes, l'ancien Député Didier MIGAUD enfourche le cheval du gouvernement en disant : « Haro sur la durée annuelle du travail. » On est à 1 607 heures. Je ne sais pas si vous avez lu l'article dans La Montagne avant-hier. On rapporte à nouveau mes propos. Je dis : « On n'y touchera pas tant que tout le monde n'y aura pas touché. » Il y a même un ancien Ministre du département, qui s'occupait du budget – vous voyez de qui je veux parler – qui m'a fait savoir que je n'avais pas à annoncer publiquement – cela ne lui plaît peut-être pas, mais je vais le redire publiquement ce soir et cela va être noté – que je ne bougerai pas les lignes. On est à 1 544 à Aubière. Il y a des communes qui étaient à moins de 1 500 et qui sont passées à 1 607. Non, on n'y touchera pas ! Je vois que le gouvernement annonce une deuxième journée de solidarité.

Tout cela est un cheminement très politique. Le gouvernement annonce qu'il faut supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique territoriale. Savez-vous, chers amis, que si on faisait reprendre tous les fonctionnaires territoriaux de la nation à 1 607 heures – on a retrouvé ce petit truc grâce aux cadres, qui sont derrière – cela ferait supprimer 70 000 emplois. Vous voyez que la Cour des Comptes, ce n'est pas innocent.

En revanche, ce qui n'est pas innocent non plus, je l'ai dit publiquement et je le redis, c'est : où est la frontière pour ce qui est de l'indépendance du pouvoir exécutif avec le pouvoir judiciaire ? Où est l'indépendance ? Il n'y en a pas.

Sur La Montagne, vous avez raison. Je m'excuse pour le correspondant qui n'a rien à voir là-dedans, on connaît son éthique et celle des journalistes en général. La direction de La Montagne fait quand même deux pages. Qu'est-ce qui ressort pour les lecteurs ? Il ressort que les fonctionnaires sont des fainéants, qu'ils ne font pas leur boulot ! C'est quand même grave.

Je vais suggérer à La Montagne – je le ferai directement, je ne passerai pas par mon ami le correspondant qui est derrière – de faire deux pages sur les 80 milliards d'évasion fiscale qui sont des recettes en moins pour le budget de l'État parce qu'on recherche du fric à travers cela. L'article était dégueulasse ! Vous pouvez le mettre au PV. Ce n'est pas normal.

En tout cas, pour ce qui est d'Aubière, je prends mes responsabilités, nous ne bougerons pas les choses tant que toutes les collectivités et les grosses entreprises publiques ou privées de la nation ne reviendront pas à 1 607 heures. Je pense que le personnel municipal a encore de beaux jours devant lui et même s'il ne fait « que » 1 544 heures, il bosse bien pour beaucoup plus en intensité. On ne se fait pas de souci.

Je te remercie, chère collègue, d'en faire état. Quand on dit « épinglée », c'est vrai qu'il en ressort quelque chose de négatif. Je ne l'avais pas mesuré, ce sont quelques collègues, la plupart d'entre vous, qui me l'ont dit. Je l'ai entendu aussi des Aubiérais. Certains journalistes ne mesurent pas bien l'impact des adjectifs, des épithètes qu'ils utilisent et c'est très grave. On va voir si on ne va pas faire une lettre à La Montagne pour cela, en tout cas au moins pour leur demander de faire des articles sur les véritables problèmes. Les véritables problèmes ne sont pas là. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont responsables de la dette du pays. Ce sont ceux qui, au gouvernement précédent, au gouvernement aujourd'hui et depuis 40 ans, ont tout fait pour les riches, comme on fait aujourd'hui avec la République en Marche. Il y a peut-être des représentants dans la salle, vous ferez remonter à MACRON. On fait toujours pour les riches et on voudrait faire croire que les responsables des problèmes sont les immigrés, les fonctionnaires, les vieux, parce qu'on fait payer aux retraités beaucoup de choses.

Merci, chère collègue. Nous allons faire remonter par une lettre, que je vais demander à la direction de me préparer, dans laquelle nous ferons état de cela et nous demanderons au journaliste de faire attention à ce qu'il écrit.

**M. CASILDAS.**- Sur cette partie de La Montagne, je ne veux pas défendre le journaliste, mais c'est sûr qu'un rapport qui faisait 50 pages sur une demi-page de journal, forcément, ce n'est pas le reflet de la réalité, ou elle est nécessairement tronquée.

**Mme BELLEROSE.**- L'orientation est là quand même.

**M. CASILDAS.**- Honnêtement, je n'ai même pas essayé de le faire, mais résumer 50 pages en une demi-page, si vous y arrivez...

Après, sur ce qu'a dit Agnès entre la situation du rapport et la situation actuelle, la différence est qu'entre les deux périodes, il y a deux ou trois ans d'écart. C'est la réalité. Je ne t'ai pas entendu dire, quand on a fait le rapport de la CRC, que les chiffres étaient faux ou que ce n'était pas vrai. Le rapport de la CRC est objectif mais sur une période donnée. Cela s'est terminé, je crois, en 2016. Personne n'a contesté la véracité des faits ou des chiffres. Comme tu l'as souligné, Christian, il y a des choses politiques qui sont faites d'assumer la gestion. Le débat est là. Soit on assume, soit on n'assume pas, mais on ne peut pas contester la véracité des chiffres.

Effectivement, la situation est meilleure qu'elle n'a pu l'être. Comme toi, Nicole, nous avons été les premiers, depuis cinq ans maintenant, à appeler de nos vœux cette amélioration de la situation.

Là où je suis un peu plus sceptique que toi, ou peut-être un peu que moins conciliant, c'est qu'il faut bien noter que c'est une situation qui est extrêmement conjoncturelle. L'augmentation des bases de 2,2 %, effectivement, d'un point de vue fiscal, on va être sur une année exceptionnelle, ce qui ne nous permettra pas de solliciter le levier que peut être le taux. Sur la recette exceptionnelle sur la TLPE, tant mieux aussi, on ne va pas s'en plaindre. C'est du mieux pour les finances de la commune, comme avaient pu l'être l'année dernière les différents produits de cessions qu'on avait pu faire. Cela dit, ce sont des rentrées financières très exceptionnelles et qui ne vont pas nécessairement être présentes les années suivantes. Oui, à l'instant T, cela permet d'avoir un résultat qui est meilleur que ce qu'il a pu être, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser la garde et ne plus être vigilant pour les années suivantes. Surtout, cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter de rechercher des solutions pour améliorer l'équilibre de notre budget. D'autant plus qu'on l'a bien vu, notamment avec le graphique sur la dette, on est sur des années encore très difficiles puisqu'on a, en termes de dette, une année qui est encore très lourde, tant du point de vue des intérêts que du point de vue du capital.

Tout cela nous permet, cette année comme l'année dernière, de ne pas réemprunter et donc de diminuer notre stock de dette, ce qui va dans le bon sens, mais avec les projets qui sont annoncés, on sait très bien qu'on va devoir remobiliser logiquement de l'emprunt à très court terme. Il ne faudrait pas penser qu'on est sur le haut de la vague, alors qu'*a priori*, on est plutôt dans le creux quand même.

C'était juste ce point de vigilance et ce bémol que je souhaitais apporter par rapport à Nicole LOZANO.

Je suis un peu d'accord avec elle en disant que sur certains points, on manque un peu d'information, de communication et on ne retrouve pas certaines informations qui auraient permis d'avoir un Rapport d'Orientation Budgétaire ou un Débat d'Orientation Budgétaire, je ne vais pas parler de sincérité, ce serait trop fort, mais qui soit un peu plus près de la réalité et plus conforme à ce que le budget va être, soit au budget primitif, soit au cours de l'année avec les différentes DM. D'autant plus que, je le redis, nous avons la plupart de ces éléments à disposition. Après, le détail des investissements est ce qu'il est.

Je m'inquiète aussi, comme Éléonore, de cette révision fiscale qu'il pourrait y avoir au niveau de Clermont Auvergne Métropole. Je ne suis pas partisan de ceux qui pensent qu'il aurait fallu signer ce contrat avec l'État, d'une part parce qu'on savait très bien qu'on n'arriverait pas à tenir les engagements. La métropole est en phase de restructuration, elle acquiert des nouvelles compétences, elle doit se structurer, elle a besoin de faire des recrutements, de se réorganiser. Cela veut nécessairement dire du fonctionnement qui augmente. On le savait, on connaissait la tendance.

Deuxièmement, j'ai l'impression que cela ressemble quand même à une tutelle un peu plus prononcée de l'État sur les collectivités. Je ne pense pas que ce soit le sens de l'histoire et ce vers quoi il faut tendre. Il y a des principes constitutionnels qui garantissent la libre administration des

collectivités. À titre personnel, j'y suis très attaché. On sait très bien que le contexte est compliqué, qu'on doit faire face à des mesures qui nous impactent. On a encore un petit peu la liberté de gérer nos communes comme on le souhaite, même si on est n'est pas toujours d'accord, mais au moins, on a cette liberté d'être pour ou d'être contre. Ce n'est pas mal, donc il faut la conserver.

L'avenir, même si on pense que c'est Clermont Auvergne Métropole et que cela ne nous concerne pas, si, cela nous concerne parce qu'il y aura nécessairement des conséquences sur les reversements et des conséquences d'un point de vue fiscal. Nous sommes contribuables sur la commune d'Aubière mais aussi sur la métropole, donc notre sort est très lié.

Je vais faire un peu de polémique, mais ce n'est vraiment pas contre lui, je n'ai pas aimé ton terme de « petite commune ». Une petite commune n'existe pas. Il y a des communes peuplées et des communes moins peuplées. Je n'aime pas qu'on dise qu'on est des petites communes.

**M. LE MAIRE.** - Il y a des grands maires et des petites communes.

**M. CASILDAS.** - Je sais que tu ne le penses pas, mais le dire, c'est déjà commencer à baisser le pavillon et je n'aime pas cela. Je pense que nous ne sommes pas là pour, un jour, devenir des exécutants. Nous sommes là parce que nous avons une vision des choses et nous avons envie de faire des choses dans nos communes.

Comme le budget va un peu mieux, j'essaye d'être positif. C'est la tendance en ce moment. Cela dit, il faut quand même qu'on reste vigilant sur tout cela, à la fois au niveau communautaire, même si nous n'avons que deux conseillers mais je pense que nous sommes tous concernés, et au niveau municipal.

Comme l'a dit Nicole – et je l'ai déjà dit, donc c'est pour cette raison que cela m'agace de voir ce chiffre de 900 000 € sortir sur la crèche – il y a un mois, le 14 février, nous avons eu un débat, qui était intéressant à mon avis, sur le devenir des Loupiots. Nous en sommes tous sortis en disant qu'il fallait qu'on en parle tous ensemble. Un mois après, on nous sort 900 000 €.

**M. LE MAIRE.** - Je ne suis pas tout à fait d'accord, cher collègue. Il me semble, pour avoir participé à cette commission, qu'on avait même parlé d'une enveloppe de 1 M€. On avait annoncé cette possibilité. On affine un peu. Ce ne sera peut-être pas 900 000 €, mais on avait parlé de 1 M€ pour le coût du transfert.

**M. CASILDAS.** - Je ne parle que du dernier Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE.** - On en a parlé au sein d'une commission.

**M. CASILDAS.** - Dans les commissions où je suis, cela n'a pas été évoqué. Je te parle de ce que j'ai vu. Je ne conteste pas que cela a été dit. Sur ces 900 000 €, à un mois d'écart, cela donne un peu l'impression que cela sort du chapeau et franchement, je n'avais pas l'impression que c'était l'état d'esprit de tout le monde la dernière fois.

**M. LE MAIRE.** - En tout cas, pour ce qui est de la libre administration des collectivités dont tu as parlé, j'espère que tu n'es pas dupe, on ne découvre pas, ce n'est pas d'aujourd'hui. Quand tu utilises des formules un peu sibyllines, « il va falloir qu'on fasse des recherches », je crois qu'il ne faut pas se mettre des peaux de saucisson devant les yeux. Comme l'a dit Florent GUITTON tout à l'heure, quand on nous pique, on nous vole 2 M€ sur six exercices budgétaires, les économies, on les a faites. Je ne sais pas ce qu'on va aller gratter. En disant : « Il faut qu'on cherche un peu », cela veut dire qu'on a des trésors cachés. Allez les chercher, Mesdames Messieurs. Il y a des trésors cachés dans cette mairie, il faut aller les chercher.

On est là pour plaisanter un peu, mais c'est sérieux quand même. 2 M€, sur les budgets qu'on vient d'annoncer, c'est là-dessus qu'il faut insister quand on sait que, par ailleurs – et je sais que cela ne plaît pas à tout le monde, mais je suis là pour faire de la politique aussi – il y a 80 à 100 Md€ qui dorment au Panama, au Luxembourg, etc. Je le dirai tant que j'aurai du souffle et tant



que ce ne sera pas réglé ! On annonce qu'on va le régler, mais on ne le règle pas ! La première mesure que prend la République en Marche avec MACRON, c'est qu'on exonère les riches. Mesdames Messieurs, ce n'est pas possible et nous nous battons contre cela !

Jean-Yves, vas-y.

**M. MANIEL.**- Merci. Bonsoir soir à tous. Une petite intervention par rapport à la TLPE. Sylvain, quand tu dis qu'on raisonne sur du court terme, sur la TLPE, en l'occurrence, ce n'est pas raisonner sur du court terme puisque nous avons embauché une personne pour quelques mois qui a fait un recensement des enseignes, des pré-enseignes et des publicités sur notre commune. Il en ressort effectivement une plus-value pour la TLPE d'environ 150 000 €. On n'est pas sur du court terme, sauf si, demain, ces contrevenants à la TLPE décident d'enlever leur enseigne de publicité ou pré-enseigne ; effectivement, on va retomber. Si, malheureusement, toutes ces entreprises qui avaient des enseignes qui n'étaient pas déclarées ou pas suffisamment déclarées devaient fermer demain, bien sûr, cela pourrait être du court terme.

C'est bien un travail de fond qui a été réalisé. On l'a fait, on l'avait déjà fait il y a trois ans. On a remis le couvert, si je puis dire, pour aller plus loin dans nos recherches et pour avancer sur ce sujet. On est encore en train de travailler sur une autre zone où on pense qu'il y aura peut-être moins de « recettes » à récupérer. C'est quand même un travail de fond et ce ne sont pas des recettes à court terme. Je ne peux pas t'écouter et t'entendre dire cela.

**M. CASILDAS.**- Tu sais bien que le but de cette taxe est de ne plus exister, ce qui est une bonne chose, ce qui est paradoxal pour nos finances. D'autant plus qu'on l'a bien vu, en cinq ans, elle a sensiblement diminué. Le travail accompli permet de la faire remonter parce qu'on a réévalué nos bases. Elle va rediminuer.

**M. MANIEL.**- Non.

**M. CASILDAS.**- Si elle fait bien son travail, elle doit diminuer.

**M. MANIEL.**- Tu as raison, si elle fait bien son travail, elle doit diminuer. Je sais de quoi je parle, quand on parle de publicité, parce que tu n'es pas sans savoir que je suis chargé par Olivier BIANCHI de présider la commission RLPI pour faire un règlement local de publicité intercommunal. Le but n'est pas de réduire, c'est de réglementer. Réglementer ne veut pas forcément dire réduire. Je me répète. L'aboutissement de notre réflexion est de mettre en place une réglementation qui vise à moins polluer, à rationaliser et à faire quelque chose qui soit moins polluant. Cela ne veut pas dire qu'on va réduire pour autant.

**M. CASILDAS.**- C'est l'effet mécanique depuis cinq ans.

**M. LE MAIRE.**- Laurent, tu veux répondre à une question de notre collègue Sylvain CASILDAS ?

**M. GILLIET.**- Je voulais juste réagir sur un point qu'a souligné Sylvain tout à l'heure en disant qu'à sa place, il n'aurait pas signé le contrat de Cahors. Nous avons été assez nombreux à nous poser la même question. Cela ne change rien ; qu'on signe ou pas le contrat de Cahors, on est soumis à une pénalité. La pénalité est d'autant plus forte que l'on n'a pas signé le contrat parce qu'il y a une remise de l'État, pour ceux qui ont signé le contrat et qui ne le respectent pas, de 25 %. C'est d'ailleurs ce qui a incité l'exécutif métropolitain à signer ce contrat de Cahors pour limiter les impacts de la pénalité. Il ne faut pas laisser croire qu'en ne signant pas le contrat, on serait exonéré de la pénalité. Ce n'est pas le cas.

Je voulais juste réagir sur ce point. Après, je réagirai peut-être aux propos de Nicole, mais je ne connais pas l'ordre des réponses.

**Mme CHASSAGNE.**- Je voulais revenir sur le transfert des Loupiots. Je crois qu'on l'a déjà évoqué l'autre fois. Ne faut-il pas qu'on ait une réflexion plus globale, parce qu'on va accueillir de nouveaux habitants à la CRS, vers le cimetière, etc. ? Dans ton propos, tu as dit qu'on restait à 20

au niveau des agréments. Ne faut-il pas réfléchir à cela, parce qu'il risque d'y avoir des besoins d'accueil d'enfants au niveau de la petite enfance ?

**M. GUITTON.-** Tout le monde peut répondre aux questions, il n'y a aucun souci. Je veux juste revenir sur ce qu'a dit Sylvain CASILDAS quand il a dit – c'est très intéressant et j'espère que ce sera noté dans le compte rendu – qu'on ne peut pas résumer en 50 pages le rapport de la CRC en une demi-page. Cela existe, pour le coup, dans les Échos d'Aubière. C'est le petit article que vous avez signé, groupe de l'opposition. Quand on dit quelque chose en séance publique alors même que vous avez largement relayé les informations qui datent de 2011 à 2016, qui sont, comme tu l'as dit, pas forcément à la page parce qu'elles sont vieillissantes, parce que ceci ou cela... En plus, tu te permets de dire : « Je ne sais pas faire. » C'était la petite boutade. J'aimerais juste qu'à l'avenir, cette petite phrase...

**M. CASILDAS.-** Comme tu l'as bien vu, je cite, et citer n'est pas résumer. Après, est-ce que ce qui est écrit est faux ?

**M. GUITTON.-** « On ne peut pas résumer 50 pages en une demi-page. »

**M. CASILDAS.-** D'accord. Pour autant, est-ce que c'est faux ?

**M. GUITTON.-** Est-ce que j'ai dit que c'était faux ? « On ne peut pas résumer 50 pages en une demi-page. Je ne sais pas faire. »

**M. CASILDAS.-** Soit on me traite de menteur, et ce n'est peut-être pas la prose que tu voulais faire, je veux bien l'entendre... C'est tout.

**M. GUITTON.-** Je continue ce que je voulais dire pour répondre 30 secondes aux questions qui ont été posées tout à l'heure.

Sur les montants d'investissements proposés, on ne sait jamais comment faire dans la présentation. Soit on fait une liste à la Prévert pour savoir ce qu'il y a dans les 188 217 € de travaux dans les écoles, que j'ai ici. Si on les met, cela paraît trop lourd, trop indigeste. Si on ne les met pas, cela apparaît comme : « On n'est pas au courant. » Il n'y a aucun souci, on ne cache rien, bien évidemment. Sur les travaux dans les écoles pour 188 000 €, je vais résumer rapidement, histoire que vous ayez en tête certaines choses, et cela va de pair avec une autre question qui nous a été posée, à savoir : comment travailler sur les axes de recherche de financements par le biais des subventions ?

Sur les travaux dans les écoles, on a la toiture de Beudonnat pour un montant de 80 000 € avec des subventions attendues de 25 392 € par le biais de la dotation des équipements ruraux, de 50 000 € par la région, notamment. Vous voyez que le financement de la toiture de Beudonnat est à 80 ou 90 % financé par des subventions. Il y a également des volets roulants à la demande des directeurs d'école, avec un classement et un travail fait par les services techniques, le service finances et Christine MONTAGNON sur la maternelle Vercingétorix notamment, la même chose pour l'accessibilité, la même chose pour des cloisonnements entre la cour, le gazon. Ce sont plein de petites choses. Je penserai, pour le DOB 2020, à vous les transmettre.

Sur les 220 720 € concernant l'aménagement de l'espace public, il y a une grosse somme sur la voirie de Malmouche – nous en avons discuté le jour de la commission finances – à savoir 170 000 €. Il y a également le réseau basse tension pour Malmouche. Il y a donc environ 200 000 € par rapport à ces aménagements urbains.

L'acquisition d'un véhicule pour 46 000 €, c'est tout simplement l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les espaces verts parce que celui qu'ils utilisent aujourd'hui est en mort prématurée, si je peux me permettre de parler comme cela.

Sur l'acquisition de matériel pour environ 128 000 €, pour prendre des plus grosses sommes, c'est notamment... Je souris parce que Yann m'avait dit : « Je devrais te mettre des



petites cases » et il avait raison. C'est l'entretien de Malmouche pour environ 14 000 €. C'est par exemple, pour le Cossec, des bancs de touche pour le rugby, la protection de tapis lorsqu'on utilise cette salle du Cossec de manière non pas sportive mais de manière conviviale, notamment pour les vœux. Ce sont des boîtiers alarme pour les écoles, pour 7 500 €. Ce sont des blocs béton Vigipirate pour 2 500 € pour la Saint-Loup et toutes les manifestations festives ou associatives sur le territoire communal. Tout cela pour un montant de 174 000 €.

Ensuite, les travaux des espaces verts pour 91 000 € correspondent en grande majorité à l'ENS, pour 23 000 €, mais également au sol sécurité du parc Franck Bayle, où il y a des jeux entourés de barrières de couleur, qui est vieillissant, voire même dangereux, et qui va être changé pour un montant de 21 000 €. Il y a des acquisitions foncières, etc., pour 91 000 €.

J'ai parlé la dernière fois de l'aménagement de la zone de stockage pour 60 000 €.

Les 20 000 € pour le cimetière correspondent au nettoyage des concessions, etc.

Ensuite, c'est l'EPF et on arrive sur les investissements nouveaux.

Au final, une fois qu'on fait la liste, à quelques-uns au niveau des services, je leur donne une certaine somme à ne pas dépasser. Je regarde Vincent en souriant parce qu'il m'en parle à chaque fois, et il a raison, parce qu'on veut toujours faire plus pour la commune. En même temps, tout est lié. Quand on parle de 50, 20, 10, 5, etc. et qu'on fait l'addition, on arrive vite à cette somme critique et plafond que l'on ne souhaite pas dépasser.

Nous avons réfléchi sur les 130 000 € du fonds métropolitain pour ce qui est déjà en cours pour 2019-2020, si je ne me trompe pas sur ce fonds, notamment pour l'accessibilité du Pladner pour la deuxième phase, mais également la chaudière du Cossec. Grand débat pour la commission finances. Je vais en parler 30 secondes. Certaines personnes nous ont dit : « Pourquoi n'avez-vous pas changé la chaudière, qui coûte 100 000 €, quand vous avez fait l'agrandissement, l'aménagement et la réalisation de Bourzac ? » Tout simplement parce que nous nous étions dit que la chaudière pourrait tenir un peu plus. Elle a tenu 10 ans de plus. Tant mieux, mais aujourd'hui, elle est extrêmement vieillissante et on peut s'attendre, si on la change, à avoir une dépense de fluide beaucoup moins importante liée aux dépenses de fonctionnement. Cette chaudière au niveau du Cossec et cette accessibilité pourraient faire partie de cette demande de fonds métropolitain, étant donné que nous avons pensé à la clôture de Beaudonnat sur l'aspect réfection mais que nous étions déjà sur un montant de subvention avoisinant les 80 ou 90 %.

Ensuite, pour aller jusqu'au bout des subventions, nous avons aussi des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant d'environ 2 100 € pour des stores au Pôle Petite Enfance.

Il y a également une subvention du FEDER, de l'Union Européenne, pour l'Espace Naturel Sensible pour environ 20 000 €.

Il y a aussi 15 000 € de fonds d'intervention communal lié par le Conseil départemental qui, lui-même, finance pour 7 000 € l'Espace Naturel Sensible d'Aubière.

Pour terminer mon intervention, je vous ferai passer – parce que ce sera un peu long de le lire – la note de préparation des budgets locaux, et notamment la réforme de la taxe d'habitation qui nous a été envoyée le 6 mars et que nous avons reçue le 12 mars, c'est-à-dire il y a deux jours. Elle est signée de Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, qui nous explique que la réforme de la taxe d'habitation garantit une stricte neutralité pour les finances locales, mais il ne parle que de l'année 2019, pas des suivantes. C'est la raison pour laquelle, pour répondre à une question, de façon à rester prudent dans les anticipations de recettes, nous nous sommes permis de penser, avec le service finances, que les bases de la taxe d'habitation ne seraient pas revalorisées à partir de 2020 et que nous aurions, en termes de compensation, la même chose que ce que nous avons perçu sur l'année 2017.

Je laisse la parole à mes collègues pour les différentes questions.

**Mme MONTAGNON.-** Sur la question de la crèche, pour remettre un peu les choses dans leur contexte, pourquoi est-ce qu'on déplace les Loupiots ? Florent en a parlé un peu tout à l'heure. Il a évoqué les locaux pour le service enfance jeunesse, mais il y a aussi la question des locaux scolaires. Pour rappel, il y a deux ou trois ans, quand tous les nouveaux logements commençaient à se construire, notamment sur Pasteur et Margeride, c'était un peu panique à bord, on se demandait où on allait mettre tous ces enfants. Je disais même qu'il fallait construire une nouvelle école. Nous avons pensé aux Algecos, à plein de choses.

Après, nous avons décidé d'essayer de concilier à la fois le besoin d'une classe supplémentaire, au moins, le besoin d'agrandir les Loupiots qui étaient vraiment, comme l'a dit Florent, dans un espace trop contraint. Nous avons essayé de faire du « deux en un » sans engager d'autres frais, parce qu'on ne peut pas à la fois construire des nouveaux locaux scolaires... J'aimerais bien, on saurait quoi faire avec, si on avait les moyens de faire encore des locaux, pour déployer de nouveaux dortoirs, de nouveaux espaces pour l'enfance jeunesse. On saurait quoi faire, mais il faut faire des choix. Le choix a été de récupérer ces locaux scolaires, qui sont d'ailleurs des locaux scolaires et, à juste titre, cela redeviendra des locaux scolaires, et de déplacer la crèche.

On ne peut pas se permettre de faire une crèche plus grande pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'équipe gestionnaire de cette crèche ne souhaite pas. Nous avons travaillé avec eux pour qu'ils augmentent un peu leur capacité, pour essayer d'équilibrer leur financement. Michel (CHAZOULE) n'est pas là, il le dirait mieux que moi, mais on est passé de 17 à 20 enfants. On arrive à un plafond, on ne peut pas faire plus grand. Ce n'est pas parce qu'on déciderait de faire des locaux plus grands qu'on pourrait forcément augmenter le nombre de berceaux, réellement.

C'est un compromis qui a été trouvé, qui permet de récupérer un peu de locaux scolaires – je pense qu'on pourra mettre une classe et peut-être un local pour l'enfance jeunesse – et de donner des conditions de travail bien meilleures aux Loupiots.

**M. AIGUESPARSES.-** Une petite précision. J'entends toujours, à toutes les réunions, parler de la diminution de la DGF. D'accord, c'est un fait. En revanche, je constate qu'en 2015, on a augmenté de 7 % les impôts, comme on suit l'évolution tous les ans, et en 2017, on les a augmentés de 2 % en plus de la base. Si vous faites les calculs, vous savez très bien que cela a compensé la diminution de la DGF.

C'était juste une précision que je tenais à vous rappeler parce qu'entendre dire tous les ans que la DGF diminuait, c'était un peu pénible.

**M. LE MAIRE.-** C'est souvent que je fais ce genre de remarques, qui sont tout à fait objectives et recevables. Cela dit, on sait bien que les collectivités sont confrontées au dilemme suivant : va-t-on maintenir les services publics ? Va-t-on ouvrir la crèche, quand elle sera dans l'ex-CRS, une fois par semaine, deux fois par semaine ? Ou alors, va-t-on augmenter les impôts de 5 ou 7 % ? Aujourd'hui, on est en train de tuer les collectivités avec des milliards d'euros qu'on leur ponctionne. On a ponctionné 3,5 Md€ et on les a donnés aux riches ! Ils vont placer leur argent ailleurs et on ne va pas le chercher !

Oui, nous avons augmenté les impôts et nous avons pris nos responsabilités parce que nous n'avons pas d'autre choix. Je sais que c'est de bon ton, surtout à la veille des élections, de dire : « On n'augmentera pas les impôts. » On les augmentera peut-être dans les années qui viennent, on sera obligé.

C'est comme dans le débat national qui a été proposé par le Président de la République. Nous l'avons fait à Aubière, mais c'est nous qui l'avons organisé à la manière dont nous avons voulu l'organiser. Nous ne sommes pas rentrés dans le dispositif où il y avait notamment un atelier dans lequel il fallait faire dire aux gens : « Comment voulez-vous être plumés ? Voulez-vous moins de services publics ou plus de services publics ? » J'ai refusé, j'ai dit à la préfecture : « Nous voulons bien organiser le débat, mais nous l'organiserons à la sauce de la majorité municipale. »

C'est ce que nous avons fait. Il n'est pas question de faire dire avec quelle pelle ou quelle pioche vous allez vous faire enterrer.

Sur les impôts, il faut avoir l'honnêteté et la responsabilité de dire qu'on n'a pas le choix, parce qu'il y a du fric dans ce pays et on dit aux collectivités : « C'est à cause des fonctionnaires, c'est à cause de vous. » On nous montre du doigt. On a montré les maires du doigt. On nous a exclus, le Président de la République n'est pas venu au Congrès des Maires les deux dernières fois. Là, il a eu besoin de nous ! On a couru après les Maires en disant : « Organisez les débats. »

J'attends avec impatience. Je parle avec véhémence parce que c'est la colère, mais ce n'est pas ma colère, c'est celle des gens quand on les rencontre sur le marché et dans les rues. Je suis en colère, oui, parce qu'il y a des gens qui souffrent dans ce pays et il y a des gens qui se gavent ! Je vous le répéterai tant que j'aurai du souffle. Cela fait 50 ans que je me bats contre les politiques libérales de droite et de gauche et je continuerai !

Oui, cher collègue, avec tout le respect que j'ai pour toi, sur les impôts, nous n'avons pas le choix, ou alors tu nous dis comment on fait. Dites-nous comment il faut faire ! Si c'est la majorité de droite qui est élue en 2020...

**M. AIGUESPARSES.**- Elle fera peut-être pareil.

**M. LE MAIRE.**- Voilà ! Merci de ton honnêteté.

**M. GILLIET.**- Je veux revenir aux deux questions qui ont été posées, la première sur la mutualisation, à savoir s'il y avait des axes de progrès qui pouvaient être envisagés à Aubières vis-à-vis de la métropole. Bien évidemment. Il y a toujours des axes de progrès qui peuvent être envisagés et on peut s'améliorer. Néanmoins, il faut savoir que la mutualisation existe au sein de cette métropole. Cela représente des montants assez importants. Je me rends compte que je n'ai peut-être pas assez communiqué sur le sujet. Je fais amende honorable. Je propose que, lors d'une prochaine commission des finances, par exemple, si Florent en est d'accord, on puisse aborder ce sujet. Je vous présenterai le schéma de mutualisation de l'agglomération 2018, qui est en train d'être élaboré. Donc oui, il y a des axes de progrès.

Nous appartenons déjà à des services communs, notamment en matière d'usage numérique. On a mutualisé un certain nombre d'aspects informatiques au niveau de l'agglomération et on adhère à ce service commun.

Il existe d'autres services communs auxquels nous n'avons pas décidé d'adhérer pour l'instant afin de conserver des compétences au niveau de la commune. Par exemple, il y a les affaires juridiques qui font l'objet d'un service commun. Pour l'instant, nous n'avons pas décidé d'adhérer parce que nous avons besoin d'avoir de la matière grise et des ressources à l'échelon communal. Il faut réfléchir à cet aspect quand on mutualise, à savoir est-ce qu'on ne se prive pas de compétences dont on pourrait avoir besoin à un moment donné ?

Cela dit, je prends acte pour vous présenter le schéma lors d'une prochaine commission des finances.

C'était sur le premier point de la mutualisation.

Pour ce qui concerne le fonds de soutien métropolitain, oui, on peut s'interroger sur la redistribution de recettes de la métropole vers l'agglomération. Ce n'est pas la finalité. Il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Pourquoi y a-t-il eu cette demande assez insistante, notamment de la part des communes peu peuplées, moins peuplées que d'autres, de l'agglomération ? Tout simplement parce que celles-ci n'ont pas de recettes dynamiques. Les recettes dynamiques des communes sont assises principalement sur l'activité économique. Ce sont souvent les entreprises qui génèrent de la croissance en termes de produit pour le monde local. C'est la métropole qui en bénéficie puisqu'elle a la compétence en matière économique et, à ce titre, elle perçoit les produits émanant des activités économiques. Il y a une croissance plus



dynamique des recettes au niveau de la métropole que dans les communes en général. C'est le premier point.

Deuxièmement, lorsqu'on est passé en Communauté urbaine, on a eu une espèce de bonus en matière de dotation, là où certaines communes ont eu une baisse graduelle, mais l'agglomération a vu sa dotation baisser également. Cette année du passage en Communauté urbaine, il y a eu un bonus de 2 M€ qui a été accordé par l'État, qui a été inscrit et qui perdure. L'idée a fait son chemin et certains maires ont poussé cette idée pour qu'un fonds de soutien métropolitain à destination des communes soit créé. Le montant de ce fonds de soutien est de 1 M€, donc la moitié du bonus accordé par l'État suite au passage en Communauté urbaine. Il a été fléché, donc ce n'est pas de l'argent qui est utilisé de manière complètement arbitraire par les communes. Je pense que tu seras assez satisfaite, compte tenu de ta sensibilité écologique, de voir que c'était destiné à des investissements plutôt à visée écologique, environnementale.

De ce point de vue, chaque commune a du grain à moudre au travers de la réhabilitation de bâtiments communaux ou autres. Même si beaucoup a été fait sur Aubière, il y a encore du chemin à faire. On saura utiliser ce fonds de soutien. C'est un effet d'aubaine, on en profite. Est-ce que c'était cohérent qu'on redistribue ? Je ne suis pas persuadé. Il y a eu un effet d'aubaine, on va accepter. On ne va pas refuser l'argent, je te rassure.

Voilà ce que je pouvais dire sur les deux points sur lesquels vous nous avez interpellés.

**M. CASILDAS.**- Une dernière question. Tu parlais de trouver de l'argent tout à l'heure.

**M. LE MAIRE.**- Tu en as trouvé ?

**M. CASILDAS.**- Non. J'ai une idée. Ce ne serait pas forcément dans le budget communal, mais cela pourrait venir à la place de. On avait parlé un dimanche matin du reliquat de 2AL. C'est pour savoir si on a pu avancer sur le dossier. On ne le gère pas, mais c'est quelque part une somme qui vient d'argent public, voire de beaucoup d'argent public, donc c'est pour savoir si on avait avancé avec l'association, qui en dispose librement, sur le financement d'un projet ou avoir un retour pour les Aubiérais.

**M. GUITTON.**- Par rapport à l'association Aubière Loisirs, siègent au Conseil d'administration Éric CROUZET, Michel CHAZOULE, Nicole LOZANO et moi-même. Suite à la municipalisation des accueils de loisirs en 2017, nous avons souhaité, certes, diminuer leur subvention municipale étant donné qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, ils étaient municipalisés, mais nous étions allés encore plus loin, nous avons diminué et amputé leur subvention d'environ 100 000 €, si je ne me trompe pas, de façon à ce qu'il y ait le moins possible d'excédent à la clôture de l'exercice, au 31 décembre 2017. Sauf qu'il reste dans les comptes de l'association 2AL plus de 100 000 € – il me semble que c'est 130 000 ou 140 000 € – mais qui appartiennent à l'association même si cette somme de 130 000 € vient des subventions municipales, mais vient aussi des subventions CAF, de la participation des parents lorsqu'ils payaient la prestation de service auprès de l'association Aubière Loisirs.

Nous avons eu plusieurs réunions qui se sont plutôt bien passées, d'autres un peu moins bien, avec les membres administrateurs parents parce qu'avocat sur avocat, c'est ce qui s'est passé de façon à pouvoir clôturer cette association et dissoudre cette association de manière légitime, sereine et en respectant les règles et la loi, l'association 2AL ne pouvait pas faire don du reliquat au niveau de la commune. Elle ne pouvait pas non plus faire don du reliquat apparemment, d'après ce que nous avons compris, au niveau du Centre Communal d'Action Sociale pour la bonne et simple raison que, Christian étant Maire de la commune, il est aussi Président du CCAS, donc l'association ne pouvait pas verser cette somme au niveau du CCAS. L'association ne peut pas non plus se substituer à ce que la commune pourrait prétendre investir sur son territoire sur tout ce qui pourrait tourner autour de l'enfance et de la jeunesse, ce qui est relativement compliqué.

Pour en finir, nous avons essayé de trouver une solution honorable de façon à ce que cette somme puisse bénéficier à la commune d'Aubière en envoyant un appel à projets aux associations

aubiéroides et principalement ceux qui s'occupaient de près ou de loin des enfants. Il y a eu l'UFA, l'amicale, les Loupiots et j'en passe. L'association 2AL a reçu aussi des projets un peu délirants sur d'autres communes d'environ 60 000 ou 80 000 € pour créer une maison, avec une particularité un peu spécifique, d'éducation des enfants.

Aujourd'hui, les projets qui sont « recevables » et fiables pour la commune d'Aubière à destination des associations avoisineraient les 30 000, 40 000, 50 000 €. Restent encore environ 100 000 €.

L'idée, mais qui est en cours de réflexion, est potentiellement, et je mets toutes les réserves et les nuances qu'il faut mettre à mes propos parce que rien n'est fait, mais on essaie en tout cas de travailler sur un séjour jeune, un séjour enfant qui pourrait être réglé, rémunéré, payé en termes de prestation de service par l'association 2AL *via* une association d'éducation populaire type les PEP, la FAL ou d'autres associations.

Voilà où nous en sommes. Nous travaillons, nous sommes souvent en contact, mais il y a toujours ce reliquat. Je ne peux pas me permettre de vous dire et on ne peut pas se permettre de vous dire aujourd'hui si cela va aller dans tel ou tel sens. En tout cas, je vous ai présenté l'ensemble des options possibles.

**M. LE MAIRE.** - Pour ce qui me concerne, j'ai participé à quelques réunions. Effectivement, il y a des écueils, Florent vient d'en parler. Pour cette association, qui avait été créée par la municipalité de mon prédécesseur, il avait été choisi une gestion associative. Cette association a vécu avec de l'argent public, essentiellement de l'argent de la mairie à hauteur de 85 % et avec de l'argent de la CAF.

Je ne trouve pas très logique, et c'est ce que j'ai dit à cette association, qu'il faille discuter depuis septembre 2017, où nous avons municipalisé les loisirs. Je ne trouve pas bien normal qu'il faille discuter. C'est de l'argent public. Je ferai un parallèle avec les entreprises qui touchent des subventions d'État ou des subventions publiques du Conseil régional, des Conseils municipaux, du Conseil départemental, et qui cessent leur activité pour aller faire grossir les actionnaires ou pour délocaliser.

Encore une fois, les gens qui sont au gouvernement n'y pensent pas, ou plutôt ils y pensent mais ils ne veulent surtout pas embêter ceux qui les ont élus, c'est-à-dire les plus riches souvent. Si j'en parle publiquement, c'est que je leur ai dit. On se cachait derrière notre petit doigt en disant : « On ne peut pas verser cet argent au CCAS. » On se cache derrière des arguments politiques. Ce sont 130 000 € qui appartiennent aux Aubiéroides, ou au département, pour la CAF !

Avec cet argent, j'ai proposé : « Faites un équipement public en relation avec la jeunesse. » J'avais proposé de faire des jets d'eau dans le parc Franck Bayle. J'avais vu cela dans une autre ville. Je trouvais que c'était assez bien pour des dizaines et des dizaines d'enfants. Cette année, je félicite encore une fois le CCAS qui a permis à 54 enfants de fréquenter nos loisirs. J'avais dit : « Faites des jets d'eau, par exemple. » Nous en avons discuté, nous n'étions pas tous d'accord entre nous. Ils ne veulent pas. Ils veulent gérer. Ce sont des gens tout à fait respectables qui sont encore dans un Conseil d'administration et qui veulent gérer cet argent parce que c'est à eux. Non, ce n'est pas à eux, c'est de l'argent public et il devrait être restitué.

L'option qui a été prise d'appel à projets ne me plaît pas du tout. Je le dis franchement. Cela va durer des années et, comme le dit Florent, il y a des incohérences.

Je leur ai proposé de faire des jets d'eau et, s'ils veulent, de mettre une grande pancarte « inauguré par M. le Maire », s'ils veulent, et « payé par l'association 2AL, à telle date ». Cela aurait profité aux enfants. On est parti sur un processus qui ne me plaît pas. J'entends ce qu'a dit Florent, je partage, on n'a pas bien les moyens. Effectivement, ces gens sont protégés par des lois, par des textes. Heureusement d'ailleurs que les associations ne peuvent pas faire n'importe quoi mais quand même, je le répète pour la troisième ou quatrième fois, c'est de l'argent public.

Est-ce bon ? (*Néant*)

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le 16/04/2019



ID : 063-216300145-20190411-DEL270419-DE

Nous allons considérer que nous avons terminé le Débat d'Orientation budgétaire. Je vous remercie pour la richesse des débats même si parfois, on a parlé un peu fort, mais c'est toujours très intéressant et riche.

Le Conseil Municipal est terminé.

*La séance est levée à 20 h 50.*